

Objet : Paiement à terme échu

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, enseignement supérieur, de promotion sociale, artistique.

Période : En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012

- A Monsieur le Ministre-Président - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française;

Pour information :

- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;

Autorités : Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Signataire : Alain BERGER

Gestionnaires : Directions générales et Services de l'AGPE

Personne(s)-ressource(s) :

- Colette DUPONT, Directrice générale adjointe (réseau organisé) – 02/413.41.56
- Philippe LEMAYLLEUX, Directeur général adjoint a.i. (réseaux subventionnés) – 02/413.37.83
- Isabelle MEUNIER, responsable (ACS/APE/PTP) – 02/413.34.51
- Odette ZOUNGRANA, attachée (Cellule Ressources) – 02/413.33.08

Nombre de pages : 2

Annexes : 8 pages

Téléphone pour duplicata : 02/413.34.87

Mots-clés :

Monsieur Jean-Claude Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'enseignement supérieur, et Madame Marie-Dominique Simonet, Ministre de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, ont décidé, qu'à partir de ce 1^{er} janvier 2012, tous les membres du personnel de l'enseignement seront payés à terme échu, c'est-à-dire à la fin du mois de leurs prestations.

Portée de la mesure

Cette mesure, d'une avancée sociale majeure exprimée de longue date par les membres du personnel, vise donc les membres du personnel directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social, psychologique, administratif, engagés pour moins de quinze semaines, à titre intérimaire ou temporaire, ou dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (APE) ou des agents contractuels subventionnés (ACS).

Concrètement, cette mesure signifie que les membres du personnel dit temporaire, actuellement rémunérés à la fin du mois suivant leurs prestations, le seront désormais à la fin du mois de leurs prestations.

La collaboration des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements scolaires est cruciale pour que cette opération soit un succès.

En effet, c'est à eux qu'appartient la responsabilité de transmettre, aussi rapidement que possible, un dossier aux Services compétents de l'Administration, accompagné des pièces nécessaires reprises dans les circulaires de rentrée scolaire (propres à chaque réseau et catégorie de personnel).

Il leur revient également, dans l'intérêt même des membres du personnel de leur établissement, de signaler avec le plus d'exactitude possible les données d'emploi exigées dans les circulaires de rentrée: date de début et date prévue de fin, charge horaire, situation administrative, motif de la désignation, ...

L'attention toute particulière des établissements est attirée sur les dates de fin de désignation, ceci afin d'éviter autant que faire se peut toute situation d'indu, qui serait inévitablement réclamée au membre du personnel concerné.

Obligations assignées aux établissements scolaires

L'Administration générale des Personnels de l'Enseignement (AGPE) souhaite attirer l'attention des Pouvoirs organisateurs et des Directions des établissements scolaires sur la nécessité d'assurer, **pour le 6 (six)**

du mois, la transmission des documents nécessaires au paiement correct de la rémunération, dans leur totalité, aux Directions déconcentrées et Services de gestion de l'Administration. Vous trouverez en annexe les coordonnées des différents bureaux.

Le respect par les Pouvoirs organisateurs et les Directions des établissements scolaires de ces obligations est une condition sine qua non pour que la mesure sorte ses pleins effets.

En effet, les Services de gestion de l'AGPE sont tenus à des contingences comptables et techniques limitant, chaque mois, la période au cours de laquelle les prestations des membres du personnel peuvent être encodées.

Pour tout dossier dûment complété arrivé à la date fixée, l'AGPE s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir le versement de la rémunération pour la fin du mois.

Une évaluation sur les principes énoncés et sur les éventuelles difficultés rencontrées sera organisée avant la fin de l'année scolaire 2011-2012.

J'invite dès lors les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements scolaires à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer les meilleures conditions de travail, et ce, dans le cadre de leurs obligations d'employeurs.

L'Administrateur général

Alain BERGER

ANNEXES

PERSONNES RESSOURCES

**Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la
Communauté française**

1. ADMINISTRATION CENTRALE

Localisation

Ministère de la Communauté française
Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Communauté française
Espace « 27 Septembre »
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Directrice générale adjointe : Madame Colette DUPONT
☎ : 02/413.41.56
☎ : 02/413.39.35
© : colette.dupont@cfwb.be

Secrétariat : Madame Jeannine GILMAN
☎ : 02/413.41.56
© : jeannine.gilman@cfwb.be

2. DIRECTIONS DECONCENTREES

a. Direction déconcentrée pour la Région de Bruxelles-Capitale

Monsieur Pierre LAMBERT, directeur a.i.,
Rue du Meiboom, 16-18
1000 Bruxelles

Tél. 02/500.48.08 – fax 02/500.48.76

b. Direction déconcentrée pour la Province de Liège

Madame Emmanuelle WINDELS, Directrice
Rue d'Ougrée, 65, 2^{ème} étage
4031 ANGLEUR

Tél. 04/364.13.79 – fax 04/364.13.12

c. ***Direction déconcentrée pour la Province du Hainaut***

Monsieur Jean-Luc VAN LERBERGHE, Directeur
Avenue des Alliés, 2, 2^{ème} étage
6000 CHARLEROI

Tél. 071/58.53.30 – fax 071/32.68.99

d. ***Direction déconcentrée pour la Province du Brabant wallon***

Madame Kim LUU, Directrice
Rue Emile Vandervelde 3, 2^{ème} étage
1400 NIVELLES

Tél. 067/64.47.27 – fax 067/64.47.30

e. ***Direction déconcentrée pour la Province de Namur***

Madame Valérie SANA, Attachée
Avenue Gouverneur Bovesse, 41, 4^{ème} étage
5100 JAMBES

Tél. 081/82.49.60 – fax 081/30.53.93

f. ***Direction déconcentrée pour la Province du Luxembourg***

Monsieur Philippe ROUSSEAU, Attaché ff,
Rue Van Opré, 76
5100 JAMBES

Tél. 081/82.50.10 – fax 081/31.21.77

Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné

1 ADMINISTRATION CENTRALE

Localisation

Ministère de la Communauté française
Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné
Espace « 27 Septembre »
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Directrice générale : Madame Lisa SALOMONOWICZ
☎ : 02/413.35.77
☎ : 02/413.36.31
© : lisa.salomonowicz@cfwb.be

Secrétariat : Madame Catherine LEMAIRE
☎ : 02/413.22.58
© : catherine.lemaire@cfwb.be

Madame Yasmina EL AAMMARI
☎ : 02/413.40.89
© : yasmina.elaammari@cfwb.be

1.1. SERVICE GENERAL DE GESTION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE

Cette fonction est occupée par Monsieur Philippe LEMAYLLEUX
☎ : 02/413.37.83
© : philippe.lemaylleux@cfwb.be

2. DIRECTIONS DECONCENTREES

a. Direction déconcentrée pour la Région de Bruxelles-Capitale

Adresse : Rue du Meiboom, 16-18 à 1000 BRUXELLES

Responsables :

- Madame Martine POISSEROUX, Directrice a.i.
☎ : 02/413.29.90
© : martine.poisseroux@cfwb.be
- Monsieur Yvon BEUGNIES, Attaché f.f., responsable pour les dossiers relevant de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé
☎ : 02/413.38.89
© : yvon.beugnies@cfwb.be
- Madame Yolande PIERRARD, responsable pour les dossiers relevant de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé
☎ : 02/413.29.93
© : yolande.pierrard@cfwb.be

b. Direction déconcentrée pour la Province du Hainaut

Adresse : Rue du Chemin de Fer, 433 à 7000 MONS

Responsables :

- Madame Yvette BOISDEQUIN, Attachée, en charge de la coordination de la Direction déconcentrée et du Service de l'enseignement secondaire ordinaire
☎ : 065/55.56.06
© : yvette.boisdequin@cfwb.be
- Madame Julianne FOUCART, Attachée f.f., responsable pour l'enseignement fondamental ordinaire
☎ : 065/55.56.51
© : julianne.foucart@cfwb.be
- Monsieur Jean-Marie GUILMOT, Premier assistant, responsable pour l'enseignement spécialisé
☎ : 065/55.56.32
© : jean-marie.guilmot@cfwb.be

c. Direction déconcentrée pour la Province de Namur

Adresse : Avenue Gouverneur Bovesse, 41 à 5100 JAMBES

Responsables :

- Madame Monique LAMOULINE, Directrice
☎ : 081/82.49.30
© : monique.lamouline@cfwb.be
- Madame Catherine BLAVIER, 1^{ère} Assistante, responsable pour l'enseignement fondamental ordinaire
☎ : 081/82.49.20
© : catherine.blavier@cfwb.be
- Monsieur Jacques JACOB, Attaché f.f., responsable pour l'enseignement secondaire ordinaire
☎ : 081/42.49.29
© : jacques.jacob@cfwb.be
- Monsieur Daniel MOMMENS, responsable pour l'enseignement spécialisé
☎ : 081/82.49.35
© : daniel.mommens@cfwb.be

d. Direction déconcentrée pour la Province du Luxembourg

Adresse : Avenue Tesch, 61 à 6700 ARLON

Responsable :

- Madame Françoise MORIS, Assistante principale, responsable pour l'enseignement fondamental
☎ : 063/22.08.66
© : francoise.moris@cfwb.be

e. Direction déconcentrée pour la Province du Brabant wallon

Adresse : Rue Emile VANDERVELDE, 3 à 1400 NIVELLES

Responsables :

- Monsieur Claude DE MUYTER, Attaché f.f.
☎ : 067/64.47.09
© : claude.demuyter@cfwb.be
- Madame Eveline VANDENBOGAERDE, 1^{ère} Assistante f.f., responsable pour l'enseignement fondamental
☎ : 067/88.81.81
© : eveline.vandenbogaerde@cfwb.be
- Madame Annie ANDRE, Attachée f.f., responsable pour l'enseignement secondaire
☎ : 067/88.47.08
© : annie.andre@cfwb.be

f. Direction déconcentrée pour la Province de Liège

Adresse : Rue d'Ougrée 65 à 4031 ANGLEUR

Responsables :

- Madame Viviane LAMBERTS, Directrice
☎ : 04/364.13.26
© : viviane.lamberts@cfwb.be
- Madame Nathalie TODDE, Attachée, responsable pour l'enseignement fondamental
☎ : 04/364.13.95
© : nathalie.todde@cfwb.be
- Monsieur Freddy KINDERMANS, Attaché, responsable pour l'enseignement secondaire
☎ : 04/364.13.32
© : freddy.kindermans@cfwb.be

3. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE

Localisation

Espace « 27 Septembre »
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

a. Service de l'enseignement supérieur.

Responsable :

Madame Rita PASQUARELLI, Attachée

☎ : 02/413.22.79

© : rita.pasquarelli@cfwb.be

b. Service de l'enseignement de promotion sociale

Responsable :

Monsieur Jean-Philippe LABEAU, Attaché

☎ : 02/413.41.11

© : jean-philippe.labeau@cfwb.be

c. Service de l'enseignement artistique

Responsable :

Madame Pierrette MEERSCHAUT, Attachée

☎ : 02/413.39.88

© : pierrette.meerschaut@cfwb.be

Cellule ACS-APE-PTP

Localisation

Ministère de la Communauté française
Cellule ACS-APE-PTP
Espace « 27 Septembre »
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Responsable : Madame Isabelle MEUNIER, Gradué
☎ : 02/413.34.51
☎ : 02/413.34.50
© : isabelle.meunier@cfwb.be

1. Membres du personnel engagés dans le cadre des programmes de transition professionnelle (PTP)

Décision PTP 2383	Madame CAREZ catherine.carez@cfwb.be	02/413.32.56
Enseignement spécialisé	Madame VAN LIESHOUT anais.vanlieshout@cfwb.be	02/413.36.54
Enseignement de promotion sociale	Madame VAN LIESHOUT anais.vanlieshout@cfwb.be	02/413.36.54
Région de Bruxelles-Capitale	Madame VAN LIESHOUT anais.vanlieshout@cfwb.be	02/413.36.54
Province de Brabant wallon	Madame CAREZ catherine.carez@cfwb.be	02/413.32.56
Province de Hainaut	Madame OZLÜ adile.ozlu@cfwb.be	02/413.37.96
Province de Liège	Madame LEMINEUR francoise.lemineur@cfwb.be	02/413.27.98
Province de Luxembourg	Madame VAN LIESHOUT anais.vanlieshout@cfwb.be	02/413.36.54
Province de Namur	Madame LEMINEUR francoise.lemineur@cfwb.be	02/413.27.98

2. Membres du personnel engagés dans le cadre des APE (aides à la promotion de l'emploi) ou des ACS (agents contractuels subventionnés)

Enseignement spécialisé	Monsieur DEWANDELEER olivier.dewandeleer@cfwb.be	02/413.27.82
Enseignement de promotion sociale	Monsieur DEWANDELEER olivier.dewandeleer@cfwb.be	02/413.27.82
Région de Bruxelles-Capitale	Monsieur DEWANDELEER olivier.dewandeleer@cfwb.be	02/413.27.82
Province de Brabant wallon	Madame HARRAK ihesan.harrak@cfwb.be	02/413.41.31 (sauf le vendredi)
Province de Hainaut	Madame ENCINAS anna.encinas@cfwb.be	02/413.27.99

Province de Liège	Madame VINCENT cecile.vincent@cfwb.be	02/413.27.96
Province de Luxembourg	Madame HARRAK ihesan.harrak@cfwb.be	02/413.41.31 (sauf le vendredi)
Province de Namur (puéricultrices)	Madame RANWEZ nathalie.ranwez@cfwb.be	02/413.28.19
Province de Namur (autres que puéricultrices)	Monsieur DEWANDELEER olivier.dewandeleer@cfwb.be	02/413.27.82